**De : Les membres du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France l'information et des programmes de Radio France (ci-après, Comité d'éthique)**

**Objet. Avis après transmission par l'Arcom d'une saisine relative à l'émission Zoom Zoom Zen du 11 décembre 2024**

Le Comité d'éthique de Radio France a été informé le 10 juin par courrier de l'Arcom d'une situation relative à l'émission Zoom Zoom Zen du 11 décembre 2024, au cours de laquelle Françoise Vergès a été présentée comme « historienne et politologue, spécialiste des questions de décolonisation ». A la suite d'une réunion du collège, l'Autorité n'a pas relevé de manquement de Radio France à l'obligation d'honnêteté et de déontologie. Elle a néanmoins transmis les informations au Comité d'éthique car elles « pourraient donner lieu à un examen complémentaire au regard des lignes directrices qu'il a établies en 2021 et suivant lesquelles les experts invités à intervenir sur l'antenne doivent être présentés de manière complète ».

Le Comité s'est réuni pour procéder à l'examen de ce sujet le 18 juin 2025. Il a estimé que cette question entrait dans le champ de sa compétence, telle que celle-ci est définie par les articles 3-1 et 30-8 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, dans sa rédaction issue de l'article 11 de la loi n°2016-1524 du 14 novembre 2016, et s'est, en conséquence, déclaré compétent pour en connaître.

Le Comité d'éthique rappelle, en premier lieu, les lignes directrices qu'il a émises sur les experts en date du 20 juillet 2021 (lignes directrices experts 2021). Elles soulignent notamment, à la section 2, que « *lorsqu'ils sollicitent un expert pour intervenir à l'antenne, les personnels des antennes de Radio France devraient s'efforcer, dans la mesure du possible, de le présenter de manière complète et d'exposer l'autorité scientifique dont celui-ci dispose en lien avec le sujet traité* ».

Le Comité attire l'attention sur le fait que Françoise Vergès est membre du Conseil scientifique au sein du think tank l'Institut La Boétie, qui assume un objectif partisan et est affilié à des personnalités de premier plan politique à l'image de ses co-présidents Jean-Luc Mélenchon, fondateur du parti politique La France Insoumise (LFI) et Clémence Guetté, députée du même parti. En outre, le Comité relève que Françoise Verges est présentée sur le site internet de l'Institut comme « *une politologue et militante engagée dans les causes féministe, anti-raciste et anti-colonialiste*. »

Au regard de ces différents éléments, le Comité estime qu'il aurait été plus approprié, dans la présentation de l'invitée tant oralement à l'antenne qu'à l'écrit sur le site et l'application Radio France, de donner un aperçu complet du profil de l'invitée, en indiquant l'engagement et le militantisme de Françoise Vergès et son appartenance au conseil scientifique de l'Institut La Boétie.

De manière générale, le Comité d'éthique invite les journalistes à observer à l'antenne une vigilance accrue dans la présentation de leurs invités, en veillant à citer avec exactitude et de manière complète leurs qualifications et titres.

Pour une prise en compte optimale de ses recommandations, le Comité d'éthique transmet le présent avis aux responsables des programmes de l'antenne.